

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux - Ancienne décharge de Labarde - Mise en sécurité environnementale
- Adaptation des délais de réalisation - Mission d'assistance à la maîtrise
d'ouvrage - Adoption - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'ancienne décharge dite de Labarde, d'une superficie de 70 ha, au nord de la commune de Bordeaux, borde la Garonne à l'est, la Jallère au sud, le chemin départemental 209 de l'avenue de Labarde à l'ouest et un fossé au nord.

Par arrêté en date du 24 décembre 2001, M. le Préfet de la Gironde a prescrit la surveillance des eaux souterraines et sollicité un programme de dépollution et de réhabilitation de cette ancienne décharge dont l'exploitation est arrêtée depuis 20 ans.

En application de l'arrêté préfectoral, les services de la Direction Opérationnelle de l'Environnement et de la Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine ont étudié un programme de mise en sécurité environnementale du site. Ce programme fait l'objet de l'arrêté n° 15319/2 en date du 14 juin 2004 de M. le Préfet de la Gironde qui prescrit des travaux, le traitement des effluents, la surveillance des eaux et les servitudes d'utilité publique.

Pour respecter les délais prescrits par l'arrêté (remise d'un cahier des charges à la date du 31 décembre 2004, et réalisation de mise en sécurité environnementale au 31 décembre 2007), et en raison des différentes options techniques possibles, il est proposé de retenir la procédure de dialogue compétitif avec maîtrise d'œuvre intégrée à la mission de l'entreprise qui, outre les travaux, comprend l'exploitation de l'ensemble du site sur une durée de 5 ans.

Pour mettre en œuvre cette procédure du code des marchés publics 2004, notre établissement a besoin d'un assistant à maître d'ouvrage dont la mission portera sur la rédaction :

- du cahier des charges prescrit par l'arrêté n°15 319/2 du 14 juin 2004,
- des pièces nécessaires à l'organisation de la procédure du dialogue compétitif.

L'estimation financière du recours à un assistant à maître d'ouvrage est de l'ordre de 150.000 €, prévus au P.P.I pour l'année 2004, ce qui permet la mise en œuvre d'une procédure adaptée.

En outre, le financement initial (3,5 M € TTC), réparti jusqu'en 2010, qui avait été retenu par le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 19 septembre 2003, reste inchangé dans son estimation, mais, pour respecter les prescriptions de l'arrêté, doit être recalé sur la période 2004-2007, comme suit :

Actions	Dépenses antérieures	Exercices				Total 2004-2007	Estimations Totales
		2004	2005	2006	2007		
1 – Couverture	2.800.000	300.000	700.000	500.000	600.000	2.100.000	4.900.000
2 – Lixiviats		50.000	150.000	200.000	200.000	600.000	600.000
3 – Digue		150.000	150.000	300.000	200.000	800.000	800.000
TOTAL	2.800.000	500.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	3.500.000	6.300.000

Le financement correspondant (3.500.000 €) est inscrit au PPI, chapitre 23, compte 2312, CRB D400.

Par délibération du Conseil de Communauté n° 2001/0 975 en date du 9 novembre 2001, modifiée par délibération n° 2004/0146 en date du 20 février 2004, M. le Président est autorisé à prendre toutes décisions relatives à la préparation des marchés de prestations intellectuelles pour lesquelles il n'a pas reçu de délégation.

A l'issue de la consultation selon la procédure adaptée, le Conseil de Communauté sera à nouveau saisi afin d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter le phasage du programme décrit ci-avant,
- autoriser le recours à un assistant à maître d'ouvrage à retenir à la suite d'une consultation selon la procédure adaptée et en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
21 OCTOBRE 2004**

M. DIDIER CAZABONNE